UZES.FR

PRATIQUE À VIVRE

Artisans / Commerçants / TPE / PME, comment bénéficier d'une remise de l'État sur vos factures d'énergie ?

Vous êtes artisan, commerçant, TPE ou PME, vous avez droit à des aides pour réduire le montant de vos factures d'électricité.

Publié le 09 février 2023

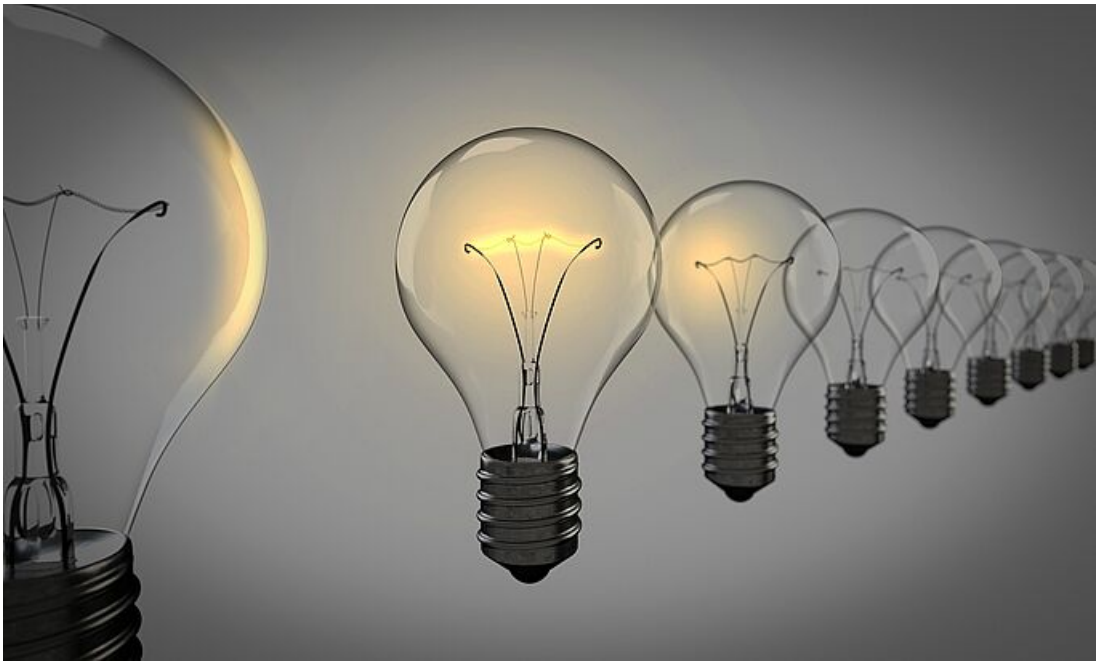

Vous êtes artisan, commerçant, TPE ou PME, vous avez droit à des aides pour réduire le montant de vos factures d'électricité.

Pour en bénéficier, **vous devez impérativement renvoyer l'attestation disponible ci-dessous à votre fournisseur d'énergie** (elle est également disponible sur le site de votre fournisseur d'énergie).

C'est simple, rapide et vous trouverez sur le site internet de votre fournisseur d'énergie toutes les informations utiles sur les modalités d'envoi de cette attestation.

L'envoi de l'attestation à votre fournisseur est nécessaire et urgent pour bénéficier d'une remise sur vos factures.

Si vous n'êtes pas à l'aise avec internet ou si vous souhaitez bénéficier d'explications pour remplir l'attestation, voici les services à contacter :

- Par téléphone au 0 806 000 24
- Au niveau de chaque département avec les conseillers en sortie de crise
- Sur rendez-vous dans votre centre des Finances publiques

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès

https://www.uzes.fr/actualites/artisans-commercants-tpe-pme-comment-beneficier-dune-remise-de-letat-sur-vos-factures-denergie?

https://www.uzes.fr/actualites/artisans-commercants-tpe-pme-comment-beneficier-dune-remise-de-letat-sur-vos-factures-denergie?